



UBER

# Communiqué de presse

Paris, 23 mai 2018

## Uber et AXA établissent de nouveaux standards de protection pour les chauffeurs et coursiers indépendants

Uber et AXA partagent la conviction que chacun, y compris les travailleurs indépendants, doit pouvoir bénéficier d'une protection optimale pour soi et sa famille.

Forts du succès de leur partenariat noué en 2017, Uber et AXA annoncent l'extension de leur offre de protection existante à tous les chauffeurs et coursiers partenaires d'Uber en Europe. À partir du 1er juin, Uber leur offrira **Protection Partenaire**, une gamme de couvertures en cas d'accident, d'arrêt de travail dû à une maladie ou à des blessures corporelles, d'hospitalisation mais aussi en cas d'évènements de la vie comme l'arrivée d'un enfant. Entièrement financé par Uber, Protection Partenaire couvrira les chauffeurs et coursiers pendant et en dehors des courses.

Uber et AXA annoncent également avoir signé un protocole d'accord prévoyant le développement d'une **plateforme digitale** proposant des produits affinitaires. Le but est de permettre aux travailleurs indépendants de vivre leur choix de vie professionnel en toute sécurité. A travers cette plateforme digitale, Uber et AXA comptent proposer une offre complète de produits sur-mesure adaptés aux besoins spécifiques des chauffeurs et coursiers, notamment de protection contre la perte de revenus en cas de maladie ou de blessures corporelles, de protection de la famille, de couverture santé, de retraite et d'épargne. Cette solution innovante offrirait une expérience client simple.

*« Uber ne serait pas ce qu'il est sans les chauffeurs et les coursiers - ils sont au cœur de l'expérience Uber. Nous nous sommes engagés à être un meilleur partenaire, et cela commence par une meilleure écoute. C'est pourquoi je suis heureux de proposer cette protection pionnière aux côtés d'un assureur de confiance comme AXA, donnant à nos chauffeurs et coursiers plus de tranquillité tout en préservant la flexibilité qu'ils apprécient. Nous continuerons à veiller à ce que les voix des chauffeurs et des coursiers soient entendues pendant que nous faisons avancer Uber ensemble »,* a déclaré **Dara Khosrowshahi**, Directeur général d'Uber.

*« Le rôle d'AXA est de fournir à chacun une protection optimale. Avec la révolution numérique, les formes de travail ont changé, engendrant de nouveaux besoins de protection. Notre partenariat avec Uber prouve qu'un leader mondial de l'assurance et l'une des entreprises les plus emblématiques de la nouvelle économie peuvent s'associer avec succès pour accompagner ces profondes mutations. Je suis ravi que nous puissions, à travers ces partenariats*



*innovants, toujours mieux répondre aux nouveaux besoins de nos clients* », a commenté **Thomas Buberl**, Directeur général d'AXA.

### A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 64 pays. En 2017, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 98,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,0 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 439 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

*Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.*

### CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU GROUPE AXA

### POUR PLUS D'INFORMATION :

<b>Relations investisseurs :</b>	<b>+33.1.40.75.48.42</b>
Andrew Wallace-Barnett :	+33.1.40.75.46.85
François Boissin :	+33.1.40.75.39.82
Mathias Schvallinger :	+33.1.40.75.39.20
Alix Sicaud :	+33.1.40.75.56.66

<b>Relations actionnaires individuels :</b>	<b>+33.1.40.75.48.43</b>
---	--------------------------

<b>Relations presse :</b>	<b>+33.1.40.75.46.74</b>
Julien Parot :	+33.1.40.75.59.80
Nicolas Feltrin :	+33.1.40.75.56.48
Shruti Dhanda :	+33.1.40.75.72.58

### Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :

[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

### Notations sociétales du Groupe AXA :

[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

### A propos d'Uber:

La mission d'Uber est d'apporter un transport fiable partout, à tous. Nous avons commencé en 2010 à résoudre un problème simple : comment obtenir une course en appuyant sur un bouton sur son téléphone ? Plus de huit ans et cinq milliards de courses plus tard, nous avons commencé à relever un défi encore plus grand : réduire la congestion et la pollution dans nos villes en mettant plus de personnes dans moins de voitures.

### Press contact:

Badia Berrada / badia@uber.com / +31 622593190

Rym Saker / rym.saker@uber.com / +33 667238275

### AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.